

Département de la Savoie République Française

ID: 073-200070340-20230705-2023_96-DE Délibération numéro 2023 - 96

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 05 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 05 juillet à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convogué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON

La convocation a été envoyée en date du 27 juin 2023.

Présents: Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryyonne ROBIN, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER.

Absents: Roland AVENIERE, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Laure MAURETTE, Christian SACCHI, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACO.

Procurations: Gilles MARGUERON à Stéphane BECT

Jérémy TRACO à Denise MELOT

Nombre de membres en exercice: 29 Nombre de membres présents: 19

Nombre de pouvoirs: 02 Nombre de votants : 21

Monsieur François CHEMIN a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 07 juin 2023

Monsieur le Président invite l'assemblée à délibérer afin d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 07 juin 2023.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 07 juin 2023 ;
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour. Pour copie conforme, Modane, le 10 juillet 2023.

> Le Président Christian SIMON

